

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DISTANCE DE TOUT POUR L'EAU AVEC RETRAIT EN MAGASIN PENDANT LA CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS**

### **ARTICLE 1 - Champ d'application**

Les présentes Conditions générales de vente ci-après CGV régissent l'ensemble des relations entre la société Tout pour l'eau, Société anonyme au capital de 207.000 € dont le siège est situé 99 rue de Gerland – 69007 LYON immatriculée au R.C.S de LYON sous le numéro RCS LYON 956 510 770 ci-après TPE et tout acheteur non professionnel - ci-après le Client, désirant acquérir les produits proposés à la vente par TPE sur son site Internet <http://www.toutpourleau.fr>, ci-après les Produits, savoir :

Tous produits d'équipements, accessoires et entretien de piscines et spas

Et exclusivement, pour des retraits en drive auprès de nos magasins situés à :

LYON - Gerland : 99 rue de GERLAND – 69007 LYON

LISSIEU : lieu dit les favières – 69380 LISSIEU

SAINT SAVIN : 489 rue du pré Châtelain - 38300 SAINT SAVIN

Andrézieux – Bouthéon : Rue Jules VEDRINES - 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

VOIRON : rue Joseph Marie JACQUARD - 38500 VOIRON

Pour toutes commandes ne pouvant faire l'objet d'un retrait en drive dans les magasins listés ci-dessus, la commande sera transmise, avant sa validation, au revendeur TOUT POUR L'EAU le plus proche du domicile du Client. Le revendeur considéré prendra directement contact avec le Client aux coordonnées renseignées par ce dernier pour valider avec lui la commande, le paiement et les modalités de retrait des Produits.

Les présentes CGV :

-ont vocation à s'appliquer dans leur présente version, dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus

-ne s'appliquent pas aux ventes en magasin ou auprès des autres circuits de distribution et de commercialisation.

-sont accessibles à tout moment sur ce site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La validation de sa commande par le Client vaut acceptation pleine et entière des informations précontractuelles et en particulier des précautions d'emploi, ainsi qu'adhésion sans réserve aux CGV dans leur version au jour de la commande. TPE assure la conservation et la reproduction des CGV en vigueur et de tout échange intervenu entre les parties qui sera considérée comme des preuves du contrat de vente.

Toute commande sur le site suppose donc la consultation et l'acceptation expresse des présentes CGV et le Client accepte que les échanges avec TPE aient lieu par voie électronique et la validation de commande constitue une signature électronique entre les parties, ayant la même valeur qu'une signature manuscrite.

En cas notamment d'évolution de la réglementation applicable, la nullité d'une clause n'a pas pour effet d'entraîner la nullité de l'ensemble des CGV et l'inapplication par TPE, de façon temporaire ou permanente, d'une ou plusieurs dispositions des CGV, ne vaut pas renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

TPE se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes, en particulier si les quantités des Produits commandés peuvent être considérées comme anormalement élevées pour des acheteurs non professionnels.

## **ARTICLE 2 – Commandes**

Les Produits présentés sont offerts à la vente dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité du Produit commandé, celui-ci ne pourra pas être commandé par le Client jusqu'au réapprovisionnement par TPE. Dans la mesure du possible, le Client sera informé par email de la disponibilité du produit.

Modalités de la commande :

Le Client sélectionne sur le site la nature et la quantité des Produits disponibles qu'il désire commander puis vérifie son panier (qui peut être modifié) et enfin valide sa commande. Le Client complète ensuite ses coordonnées de facturation et choisi le magasin pour organiser le retrait des Produits.

Si le code postal du Client ne correspond à aucun des magasins listés à l'article 1 ; la commande générée est transmise, avant sa validation, au revendeur TPE le plus proche du domicile du Client et le Client en est informé par email : dans ce cas, aucun paiement ne peut intervenir sur le Site et le Client sera recontacté directement par le revendeur de TPE sur son secteur.

Puis, le Client accepte les CGV et confirme sa commande.

Enfin, il procède au paiement de la commande, par carte bancaire, sur le Site.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi par TPE au Client d'un email de confirmation de commande et après complet paiement du prix de vente.

Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de TPE.

## **ARTICLE 3 – Tarifs**

Les prix de vente des Produits sur le site sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Les prix de vente des Produits peuvent être modifiés par TPE à tout moment. Toutefois le prix en vigueur au jour de la commande sera celui appliqué et le montant total dû par le Client est indiqué sur la page de confirmation de commande.

La facture est adressée au Client en pièce jointe de l'e-mail de confirmation de commande avec la date et l'horaire fixés pour le retrait des produits.

## **ARTICLE 4 - Conditions de paiement**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus, TPE ne peut accepter que les paiements réalisés par carte bancaire par le Client. Le prix est payable comptant, en totalité lors de la confirmation de la commande sur le Site et par voie de paiement sécurisé.

TPE ne sera pas tenu de procéder à la mise à disposition des Produits commandés si le Client ne règle pas la totalité du prix, dans les conditions ci-dessus indiquées, étant précisé que le paiement réalisé par le Client ne sera effectif qu'après encaissement définitif par TPE.

## **ARTICLE 5 – Retrait des marchandises en magasin « service DRIVE »**

Les Produits font l'objet d'un service de retrait auprès du magasin identifié par le Client.

Dans le cadre du respect des mesures gouvernementales : le service de retrait est organisé par TPE suivant les modalités suivantes :

Après paiement et validation de la commande par le Client, TPE adresse au Client un email l'informant des jours et heures de mise à disposition de sa commande auprès du magasin identifié par le Client.

**Procédure de chargement :**

- Le jour et l'horaire de chargement sur le parking devront impérativement être respectés.
- Lors de son arrivée sur le parking, le Client doit ouvrir son coffre, vidé de tout objet encombrant, remonter dans son véhicule et fermer sa portière. Le Client contacte ensuite le magasin au numéro de téléphone figurant sur les barrières de sécurité mises en place devant le magasin, afin de prévenir de sa présence.
- Le personnel de TPE muni de masque et de gants passés au gel hydroalcoolique, déposera les produits commandés dans le coffre et après son départ, le Client devra refermer lui-même son coffre.

Il est rappelé que les consignes imposent qu'aucun contact n'ait lieu entre le Client et le personnel de TPE aussi, il est impératif que le Client demeure à l'intérieur de son véhicule pendant les opérations de chargement.

Vérifications :

Le Client peut vérifier la conformité des produits commandés en les déballant. La conformité de la commande s'entend comme la présence des produits, leur adéquation par rapport à la commande et leur état apparent.

Pour toute anomalie de livraison (erreur de produit, produit endommagé...), le Client doit en informer TPE par email à : [contact@toutpourleau.fr](mailto:contact@toutpourleau.fr) ou par téléphone au 04 72 72 93 06.

Et le Client peut à son choix :

- échanger le Produit selon les modalités à convenir avec TPE

- user de son droit de rétractation tel qu'exposé ci-après.

La commande peut être résolue par TPE si le Client ne vient pas récupérer sa commande dans le délai imparti. Dans ce cas, sa commande sera purement annulée après 48h de retard et le Client sera remboursé par TPE sur la carte bancaire ayant servi au paiement : le Client en sera avisé par email.

#### **ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques**

Le transfert de propriété des produits au Client, sera réalisé dès l'acceptation de la commande par TPE, matérialisant l'accord des parties sur la chose et sur le prix.

Le transfert des risques aura lieu au moment où le Client disposera des Produits commandés dans le coffre de son véhicule.

#### **ARTICLE 7 - Droit de rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter du retrait des Produits commandés, pour notifier à TPE sa volonté d'exercer son droit de rétractation selon le formulaire figurant en dernière page des CGV.

A compter de l'exercice de ce droit, le Client dispose d'un délai complémentaire de quatorze (14) jours pour retourner, à ses frais, le(s) Produit(s) qu'il a commandé(s) si celui(ceux)-ci ne lui donne(nt) pas satisfaction, et pour annuler sa commande.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, ce droit de rétractation ne peut être exercé pour le(s) Produit(s) confectionné(s) selon les spécifications du Client ou nettement personnalisé(s) ni pour le(s) Produit(s) ouverts et/ou descellés et/ou utilisés après leur retrait.

Le(s) Produit(s) devra (devront) être retourné(s) dans son (leur) conditionnement et son (leur) emballage d'origine non ouvert(s) et permettant une remise en vente en l'état neuf.

Le retour des Produits devra être accompagné de l'autorisation de retour inséré dans le colis.

Tout colis devra être retourné à l'adresse suivante : Tout Pour l'Eau - 99 rue de Gerland – 69007 LYON.

Les frais de retour sont à la charge du Client, excepté en cas de défaut de conformité des produits retirés par rapport à la Commande (dans ce cas, les frais de retour sont à la charge de TPE). TPE n'accepte pas les colis en port dû.

Tout risque lié au retour du (des) Produit(s) est à la charge du Client. TPE recommande au Client de souscrire à une option de suivi de colis afin d'éviter toute difficulté en cas de perte ou de vol des Produits lors du transport de retour.

Si les conditions susmentionnées sont remplies, TPE remboursera au Client, par le même moyen de paiement que celui initialement utilisé, l'ensemble des sommes engagées à l'occasion de la commande des Produits rendus à l'exception des frais de retour, dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception du bon de retour, ou au plus tard à compter de la plus récente des dates suivantes : soit au jour où TPE réceptionne les produits retournés, soit à compter du jour où le Client fournit une preuve d'expédition des biens pour lesquels il a exercé son droit de rétractation, selon la première de ces dates. Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par TPE, les frais supplémentaires ne seront pas remboursés et resteront à la charge du Client.

En cas de retour partiel de Produit(s), seul le prix du(es) Produit(s) retourné(s) sera remboursé par TPE, dans la mesure où le Client a bénéficié du service de retrait pour les articles conservés.

## **ARTICLE 8 - Responsabilité du Vendeur – Garanties**

Tous les Produits vendus par TPE sur le site bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L217-4 à L217-16 du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil et de la garantie fabricant pour certains filtres à sable, pompes et pompes à chaleur telles que mentionnées dans la fiche des produits considérés.

Il est rappelé que, lorsqu'il agit sur le fondement de la garantie légale de conformité, le Client :

Bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

Peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sauf si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. TPE sera alors tenue de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité choisie par le Client.

Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale.

Dans l'hypothèse où l'action fondée sur la garantie des défauts cachés de la chose vendue est intentée par le Client dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil, celui-ci pourra demander soit la résolution de la vente, soit une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

En particulier, en cas de défaut de conformité d'un Produit, le Client peut retourner à TPE le Produit présentant le défaut de conformité, dans son état d'origine, revêtu impérativement des étiquettes originales et accompagné de l'emballage d'origine, en informant préalablement le Service Client à [contact@toutpourleau.fr](mailto:contact@toutpourleau.fr) ou par téléphone au 04 72 72 93 06 ou Tout Pour l'Eau - 99 rue de Gerland – 69007 LYON qui devra alors lui adresser un bon de retour.

A défaut, TPE ne procédera ni à la réparation, ni au remboursement du Produit défectueux retourné.

Dans l'hypothèse où la restitution du Produit défectueux est bien fondée, TPE procédera au remboursement du Produit défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Dans l'éventualité où le choix du Client entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, TPE procédera selon l'autre modalité.

En aucun cas, la réparation ou le remboursement ne pourront être demandés et/ou effectués en magasin.

A l'exception des hypothèses ci-dessus, aucun échange ou réparation de Produit n'est autorisé.

Il est rappelé les articles L-217-4, L 217-5, L 217-12 et L217-16 du Code de la consommation et des articles 1641 et 1648, alinéa 1, du Code civil :

- Article L 217-4 du Code de la consommation :

*« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »*

- Article L 217-5 du Code de la consommation :

*« Le bien est conforme au contrat :*

*1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

*- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*

*- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

*2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »*

- Article L217-12 du Code de la consommation :

*« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».*

Article L217-16 du Code de la Consommation

*« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.*

*Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention ».*

- Article 1641 du Code civil :

*« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. »*

- Article 1648 du Code civil, alinéa 1 :

*« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »*

La garantie commerciale accordée par le fabricant, s'applique à compter de la date de facturation du Produit concerné pour la durée figurant sur la fiche produit et uniquement dans le respect des conditions de la notice d'utilisation des Produits. Elle ne s'applique pas dans les cas suivants :

- les matériels seraient installés sans respecter les consignes ou le cahier des charges de TPE

- en cas d'utilisation non conforme, de négligence ou défaut d'entretien du Client, ou en cas d'intervention d'un réparateur non qualifié,

- lorsque les opérations d'entretien et, notamment, de mise hors gel, ne seraient pas effectuées conformément au manuel d'utilisation fourni, ou si ces opérations étaient effectuées en utilisant des produits autres que ceux préconisés par le fabricant ou TPE.

- les altérations constatées concernent l'aspect des matériels et notamment, de coloris, de taches de toute nature, accrocs ou déchirures survenant lors du montage ou en cours d'utilisation ou du déballage.

Sont également exclus de la garantie les dommages ayant pour origine une cause extérieure aux matériels ou aux accessoires tels que chocs, incendies, vandalisme, mouvement de terrain, tempête, grêle, attentats, catastrophes naturelles, et plus généralement pour toute cause de force majeure.

La garantie commerciale couvre exclusivement le remplacement ou la réparation de la pièce défectueuse, sans incidence sur la durée de la garantie initiale qui ni prolongée, ni renouvelée.

Toutefois, en cas d'immobilisation du bien pendant au moins sept jours, suite à une réparation de la chose vendue, cette période d'immobilisation s'ajoute à la durée de garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du consommateur, ou à la date de mise à disposition du bien pour réparation, si elle est postérieure à celle-ci.

Le Client dispose d'un délai de quinze jours à compter de la date de sa réclamation pour retourner à TPE la photographie et le produit défectueux. A défaut, la garantie commerciale ne pourra pas être activée.

Ladite garantie commerciale concerne exclusivement et limitativement les produits et matériels dont la fiche produit l'énonce expressément. Il appartient à TPE de juger de la nécessité d'une réparation ou du remplacement de la pièce défectueuse.

La garantie de TPE est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

A ce titre, TPE remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Les produits vendus sur le site Internet sont conformes à la réglementation en vigueur en France. TPE garantit la conformité des produits à la réglementation française.

Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur le site Internet n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité de TPE.

Le Client est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation.

TPE ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

## **ARTICLE 9 - Informatiques et Libertés**

Les informations nominatives collectées dans le cadre de la vente à distance sont confidentielles mais nécessaires pour le traitement des commandes, pour l'établissement des factures et, plus généralement, pour l'exécution du contrat par TPE.

Le défaut de renseignement de ces informations empêche toute commande.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, la personne concernée devra contacter TPE, par courrier électronique à l'adresse [contact@toutpourleau.fr](mailto:contact@toutpourleau.fr) ou par voie postale à l'adresse Tout Pour l'Eau - 99 rue de Gerland – 69007 LYON.

## **ARTICLE 10 - Propriété intellectuelle**

Par principe, tous les éléments du site [www.toutpourleau.fr](http://www.toutpourleau.fr) sont la propriété intellectuelle et exclusive de la société TPE. Les marques, logos et autres éventuels signes distinctifs de TPE relèvent de ses droits privatifs. Nul n'est autorisé à reproduire, diffuser, ou utiliser les éléments du site quels qu'ils soient. Leur reproduction, diffusion ou utilisation sans utilisation préalable de TPE constitue une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

## ARTICLE 11 - Droit applicable – Traitement des réclamations – Médiation

Tout contrat de vente conclu en application des présentes CGV est soumis au droit français et toute contestation née de l'application ou de l'interprétation des présentes CGV relève, à défaut d'accord amiable, de la compétence des tribunaux français.

Pour toute réclamation, le Client peut s'adresser à TPE par :

Courrier postal : Tout Pour l'Eau - 99 rue de Gerland – 69007 LYON.

Téléphone : 04 72 72 93 06 / Email : [contact@toutpourleau.fr](mailto:contact@toutpourleau.fr)

Médiation : Conformément à l'article L. 211-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé du fait qu'en cas de différend, il a la possibilité de recourir à la procédure de médiation de la consommation dont les conditions sont fixées par le titre 1er du livre VI du Code de la consommation.

<b>ANNEXE I - FORMULAIRE DE RETRACTATION</b>
--

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sur [www.toutpourleau.fr](http://www.toutpourleau.fr) sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de la société TOUT POUR L'EAU

99 RUE DE GERLAND

69007 LYON

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de vente portant les références suivantes :

- Commande du (date à compléter) :
- Numéro de la commande : .....
- Nom du Client : .....
- Adresse du Client : .....